

Délibération n°

**D\_2023\_06\_24\_50**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 17
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

8 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 14 juin 2023**

L'an **deux mil vingt-trois** et le **14 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Remy BERTHOD-ONFROY, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration** : Mme Genevieve BOUCHET à M. Jean-Luc FALGUERE, Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, Mme Marlène JACQUET à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT

**Absents excusés** : Mme Fabienne BROISSAND – M. Guillaume MAGNIN

**Secrétaire de séance** : Mme Estelle MARCHAIS

**OBJET – MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CRECHE LE JARDIN DES P'TIOUTS**

*Rapporteur : Mme Christine MEDIAVILLA, adjointe en charge de la vie scolaire, périscolaire, familiale et sociale*

Madame le rapporteur indique au Conseil municipal la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement de la crèche Le Jardin des P'tiouts applicable dès la réouverture après les congés d'été soit le 17 août 2023.

Ainsi, il convient d'apporter les modifications suivantes suite aux :

- recommandations de la CAF pour être conforme aux obligations légales pour le versement de la PSU (préciser le financeur – les conditions d'application du plancher et du plafond – CAFPro est remplacé par CDAP...)
- ajouts, reformulations ou corrections visant à rendre le règlement plus clair et facilement compréhensible pour les familles.

Après lecture et explications des différentes modifications à apporter dans le règlement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications du règlement de fonctionnement de la crèche le Jardin des P'tiouts telles qu'elles ont été présentées – règlement joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire.
- **PRECISE** que ce règlement entrera en vigueur à compter du 17 août 2023.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 16/06/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/06/2023